

**Programme pour la Formation des formateurs SST
à dispenser la formation PSC1
sous l'agrément de Sécurité Civile de l'ANIMS**

Révision Janvier 2020

<p><u>Jour 1 – Matinée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil et présentation - Administratif (feuille de présence, programme, document d'adhésion annuelle à l'ANIMS). - Etude et appropriation du Référentiel Interne de Formation et de Certification PSC1 de l'ANIMS. 	<p><u>Jour 2 – Matinée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise œuvre et déroulement de la formation PSC1.
<p><u>Jour 1 – Après-midi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite de l'étude et appropriation du Référentiel Interne de Formation et de Certification PSC1 de l'ANIMS. - Etude et appropriation des procédures administratives avec les documents de l'ANIMS. 	<p><u>Jour 2 – Après-midi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite de la mise en œuvre et déroulement de la formation PSC1. - Clôture des deux journées

Une attestation de suivie deux jours sera envoyée par l'UNAFOS Services pour chaque participant.

Une journée de formation continue et l'adhésion annuelle à l'ANIMS sont obligatoires chaque année pour pouvoir continuer à dispenser le PSC1 sous l'agrément de l'ANIMS.